

Envoyé en préfecture le 16/10/2026

Reçu en préfecture le 16/10/2026

Publié le 16 OCT. 2026

ID : 005-200049203-20261012-2026_82CS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2026

OBJET : 2026-82CS TE05

Débat d'Orientations budgétaires du Syndicat pour l'année 2027

Nombre de membres légal	52
Nombre de membre en exercice	52
Nombre de membres présents	33
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	35
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	35
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	02-10-2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean-Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : ROUX Henry-Pierre (*deux voix : une pour le collège territorial du Briançonnais, et une pour le collège optionnel éclairage public*), FINE Sébastien, DUPORT Xavier, PIQUEMAL Michel, ACHIN Richard, BERTRAND Jean-Pierre Gérard, LAGIER Pacôme, COLLIN François, CLAEYMAN Jean-Pierre, PRAT Jean-Denis, BOURDEAUX Yvon, LAUBE Éric, LEPEINGLE Patrick, SALETTI Hélène, LESBROS Georges, LEYDON Louis, SALLEY Jean-Philippe, MOUTIER Gérard, LAPALUS Michel, CHEVAL Jérôme, TARDY Lionel, DEPEYRE Jean, ROUIT Daniel, MAXIMIN Christine (*deux voix : une pour le collège territorial de Serre-Ponçon et une pour le collège optionnel réseau de chaleur*), DOU Jean-Claude, ARNOUX Frédéric, VERRIER Jean Luc, BACHENET Claude, MAGNAN Patrick, MIOULANE Louis, CHENAVIER Géraud, HAMACHA Stéphane, SIONNET Philippe.

Soit dix collèges représentés par trente-trois délégués sur onze collèges ayant cinquante-deux délégués légaux.

Etaient excusés : AILLAUD Gautier, ALLEMAND Georges, ANDRZEJEWSKI Henri, ARNAUD Jean-Michel, ARNAUD Jérôme, AYACHE Serge, BONNAFFOUX Sébastien, CONSEIL Benoît, DOSSEUL Yoann, EYSSERIC Serge, FIGVED Paul, GRIMAUD Roger, ROUIT Sébastien, NICOLAS Elsie, JAUSSAUD Sébastien, LAURENS Alain, MAURIN Philippe, MARCELLIN Marc, PINET Florent, BOUTRY Jérôme, ARNOUX Anita, MARTOÏA Raphaëlle, GARCIN André.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean-Christophe, Directeur du Service Technique ; PEYRON Magali, Secrétaire de direction ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; LEAUTHIER Thomas, Responsable agence Sud ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; RICOU BONNEFONT Audrey, Gestionnaire du secrétariat général.

Secrétaire de séance : Lionel TARDY

OBJET : 2026-82CS TE05

Débat d'Orientations budgétaires du Syndicat pour l'année 2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018,
Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après désigné le Syndicat ou TE05).

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est une étape essentielle – et obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants – de la procédure budgétaire et de la vie démocratique de la collectivité. Il permet d'informer les élus sur la situation du syndicat, de discuter des perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mises en œuvre, afin d'éclairer leur choix lors du prochain vote du budget primitif.

La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations qui préfigurent les priorités du budget. Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte.

Conformément aux lois et règlement, le Président expose à l'assemblée générale le contexte des évolutions budgétaires. L'exposé permet de proposer une prévision et de dresser des perspectives, en lien avec les stratégies développées par le syndicat dans le cadre de ses missions historiques et de son engagement en faveur de la transition énergétique.

1. LE CONTEXTE

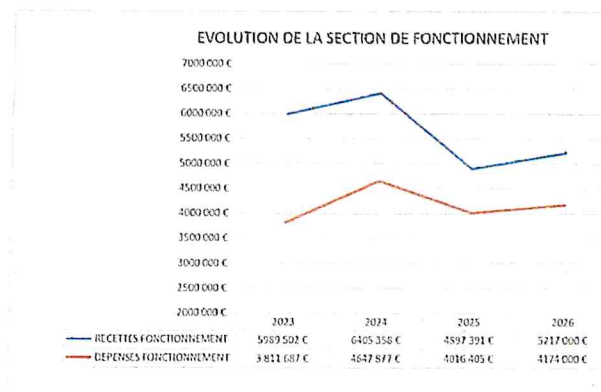
Le syndicat investit dans les communes et sur l'ensemble de son territoire de manière importante sur les réseaux secs : électriques, infrastructures de communications électroniques et éclairage public à travers ses travaux de renforcement, sécurisation, extension et enfouissement de réseaux. Depuis 2015, de nouvelles compétences, dont la compétence obligatoire d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et les compétences optionnelles Éclairage public et Réseaux de chaleur et de froid, sont proposées aux communes.

Parallèlement, le syndicat accompagne les communes, leurs groupements et d'autres acteurs publics locaux dans le domaine de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, rénovation thermique des bâtiments, gestion plus efficiente de leurs systèmes... Le syndicat se tourne également vers l'innovation en s'intéressant à la mise en œuvre de projets d'autoconsommation collective et au vecteur hydrogène et tout système pouvant apporter de la flexibilité aux réseaux.

En matière de production d'énergie renouvelable, le syndicat investit en propre et développe des participations dans d'autres sociétés (SEM Hautes-Alpes Énergies, sociétés de projet, centrales villageoises...)

L'engagement de TE05 est celui d'un service public fort ; il se traduit par un niveau d'investissement élevé. L'action du syndicat est en outre en parfaite cohérence et complémentarité avec les orientations prises aux plans national, régional, départemental et local (communes et intercommunalités).

2. VUE D'ENSEMBLE

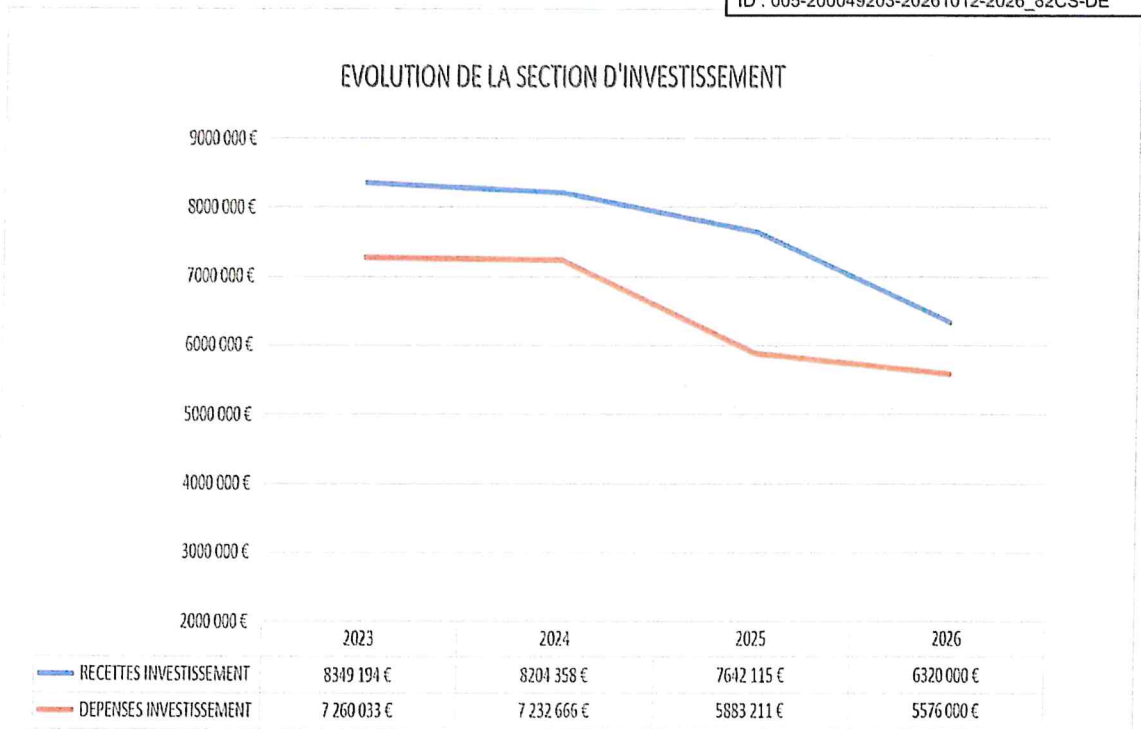


De manière synthétique (détaillée ci-après), la section de fonctionnement présente une évolution « en dents de scie » qui s'explique essentiellement par un changement du mode de comptabilisation des participations communales aux travaux (voir infra) et par une situation particulière en 2024 due au contentieux avec Enedis. Les évolutions structurelles sont les suivantes :

- Une augmentation des dépenses qui suit l'évolution des compétences du syndicat et le nombre croissant de communes qui transfèrent leurs compétences (éclairage public et réseaux de chaleur notamment). Globalement, les dépenses de fonctionnement sont contenues.
- Concernant les recettes, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de l'Électricité, qui est la principale recette de fonctionnement, enregistre une légère baisse après plusieurs années d'évolution favorable. D'importantes incertitudes pèsent sur la perception de cette recette (voir ci-après). Un reversement de 20% est fait en direction des communes.

La section d'investissement présente un profil en baisse pour les recettes et les dépenses.

Concernant les recettes, il s'agit également du changement du mode de comptabilisation évoqué ci-dessus (voir infra). Concernant les dépenses, la baisse est structurelle. Elle s'explique notamment par des programmes qui s'amenuisent car beaucoup a été fait sur les années précédentes sur l'ensemble de la concession (sécurisation et fils nus, enfouissement...). La baisse significative du nombre de clients mal alimentés est une bonne nouvelle du point de vue de la qualité du service mais a un impact sur le programme Renforcement qui est diminué. Enfin, les demandes de raccordement, après une augmentation importante post-covid, sont stables.



L'état de la dette :

Date du prêt	Durée	Taux	Organisme prêteur	Objet	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2026	Annuités 2027	
							Capital	Intérêts
17/02/2020	25	0,89%	CRCA aix en provence	Locaux Charges	3 000 000 €	2 254 537 €	114 291 €	19 682 €
25/10/2023	18	4,03%	EGAMO FINANCEMENT	SEM Hautes alpes Energie	1 135 000 €	997 185 €	51 692 €	38 185 €
31/10/2024	10	3,25%	CRCA aix en provence	Obligation convertible société SHE	415 531 €	342 822 €	38 156 €	10 677 €
					4 550 531 €	3 594 544 €	204 139 €	68 544 €

L'encours de dettes total est de 3 594 544 € €, avec une capacité de désendettement de 3 ans en prenant en compte le résultat de 2026. Une capacité de 9 ans représente le seuil d'alerte et 12 ans le seuil critique remettant en cause l'équilibre financier de la structure.

Une ligne de trésorerie de 1 M€ - non utilisée - a été mise en place en novembre 2024. Elle sera renouvelée pour 2027 afin de sécuriser la trésorerie du Syndicat.

Explications sur le changement du mode de comptabilisation des participations communales aux travaux :

- Jusqu'en 2024, les participations des communes concernant les travaux effectués sur leur territoire étaient perçues au titre de l'investissement.
- En 2025, un changement a été opéré avec des participations dès lors perçues au titre du fonctionnement. Ceci a ainsi provoqué une augmentation des recettes de fonctionnement.
- En 2026, pour des raisons de compréhension et de lisibilité, tant pour les budgets des communes que pour celui du syndicat, il a été décidé de revenir à une comptabilisation au titre de l'investissement par le mécanisme des fonds de concours.

En 2027, les recettes de fonctionnement devraient retrouver progressivement leur niveau structurel et les recettes d'investissement devraient retrouver une courbe correspondant à la réalité des travaux réalisés.

À noter que le syndicat ne perçoit aucune participation communale relative au fonctionnement.

L'évolution de la TICFE :

La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de l'Électricité (TICFE) représente 80% des recettes de fonctionnement du syndicat. Son reversement aux communes à hauteur de 20% est une particularité du syndicat ; elle représente la plus importante dépense de fonctionnement après le personnel. Son évolution impacte ainsi les deux sections.

Depuis 2022, la TICFE est recouvrée par la DGFIP, alors qu'elle était auparavant perçue par les collectivités et les syndicats d'énergie (ancienne Taxe Communale sur la Consommation Finale de l'Électricité). Elle est désormais calculée en multipliant la quantité d'électricité consommée par le tarif applicable (ce tarif dépend de la catégorie de consommation et de la puissance souscrite).

Cette recentralisation de la ressource principale du syndicat suscite des inquiétudes. Toute évolution décidée par l'État pourrait profondément impacter le budget (modification des modalités de calcul, clés de répartition entre la part de l'État et celle des collectivités, transformation de cette recette fiscale en dotation budgétaire...).

3. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

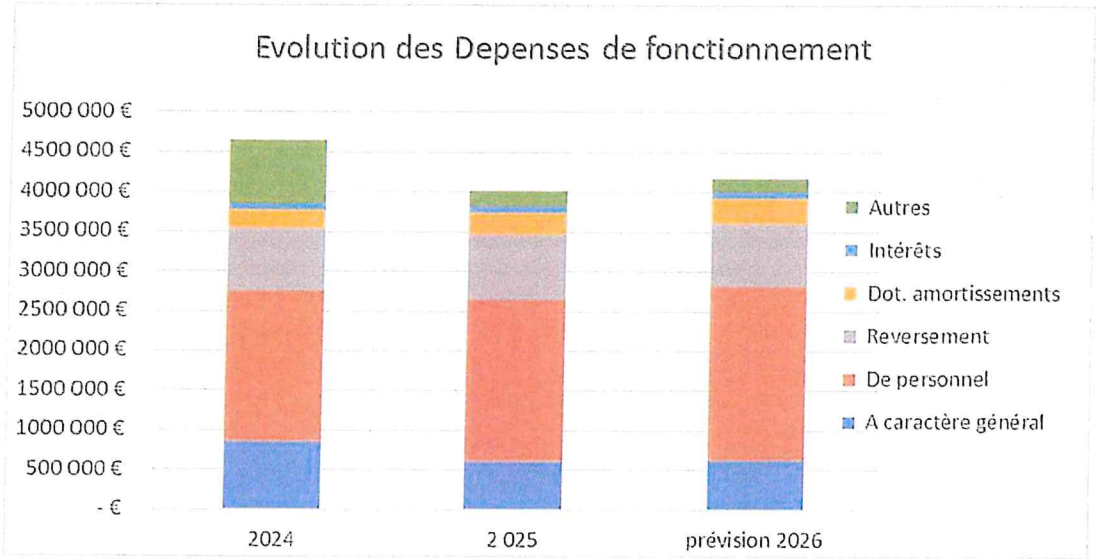
DEPENSES

L'évolution des dépenses de fonctionnement suit l'évolution des compétences avec :

- la structuration d'un véritable service transition énergétique qui continue de se développer
- le développement des transferts de compétences optionnelles de la part des communes - Éclairage public 10 Communes et Réseaux de chaleur 10 Communes - ce qui a rendu nécessaire en 2025 une réorganisation des services et de nouvelles embauches.
- En 2026, un nouveau service Exploitation a été créé (gestion des bornes de recharge pour véhicules électrique, des bâtiments publics, de l'éclairage public, et des réseaux de chaleur)

Les embauches sont partiellement couvertes par le financement de programmes spécifiques (Fonds Chaleur, les Générateurs, financements spécifiques dédiés à la transition énergétique).

Globalement, l’augmentation des charges de personnel et de gestion courante reste contenue.



Les évolutions attendues des charges de fonctionnement pour 2027 :

Chapitre 011 - Charges de gestion générale :

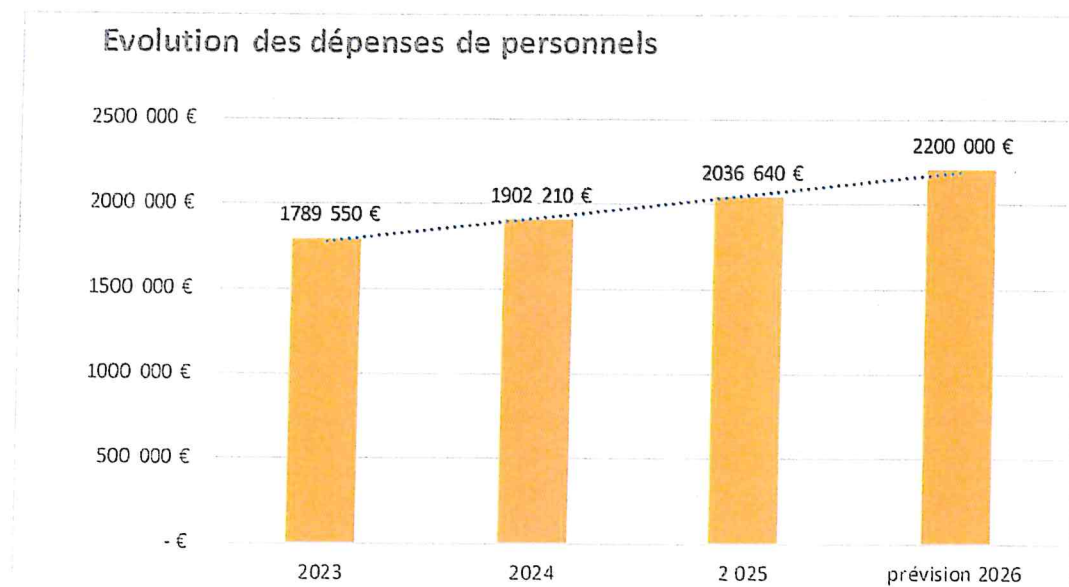
Voté en 2026 :	737 000 €
Prévision à fin 2026	622 000 €
Prévision 2027 :	740 000 €

Les charges à caractère général se stabilisent. Une attention particulière est portée sur l’évolution du prix des carburants ; la gestion du parc de véhicules du syndicat intègre depuis plusieurs années l’intégration de véhicules électriques qui devraient limiter l’effet de ces augmentations.

Chapitre 012 - Charges de personnel

Le syndicat compte 49 postes ouverts en 2026, dont 37 sont occupés et répartis comme suit (ils comprennent 2 agents en disponibilité et 1 en détachement). L’écart s’explique par la gestion des carrières (avancements de grade et promotion interne) et par les recrutements en cours (chargé d’affaires au service technique et gestionnaire administratif et financier des subventions).

	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus	Homme	Femme
CAT A	13	11	6	5
CAT B	19	15	11	4
CAT C	17	11	1	10
Apprentis	0	0	0	0
TOTAL	49	37	18	19



La dépense prévisionnelle pour la fin d'année est 2 230 000 € ; elle tient compte des recrutements, des départs.

Il est précisé que :

- des heures de travail des agents des services transition énergétique et financier sont facturées aux différents budgets annexes lorsqu'ils réalisent des missions spécifiques. Pour 2026, elles se sont élevées à 40 000 €. Ces recettes seront en augmentation constante au vu des nouvelles centrales de productions et réseaux de chaleurs gérées par le service transition énergétique.

Voté en 2026 :	2 300 000 €
Prévision à fin 2026	2 230 000 €
Prévision 2027 :	2 330 000 €

Chapitre 014 – Atténuations de produits – Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de l'Électricité (TICFE)

Voté en 2026 :	810 000 €
Prévision à fin 2026	780 000 €
Prévision 2027 :	700 000 €

Une partie des produits de la TICFE perçus par TE05 est reversée aux communes chaque année ; c'est une spécificité du syndicat et cela représente la plus importante dépense de fonctionnement après les charges de personnel.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Voté en 2026 :	172 000 €
Prévision à fin 2026	157 000 €

Prévision 2027 :	182 000 €
------------------	-----------

Ce chapitre concerne en majorité les différentes indemnités des élus, ainsi que les licences de logiciels informatiques.

Voté en 2026 :	75 000 €
Prévision à fin 2026	75 000 €
Prévision 2027 :	75 000 €

Ce chapitre concerne les intérêts des emprunts.

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements

Voté en 2026 :	358 000 €
Prévision à fin 2026	325 000 €
Prévision 2027 :	350 000 €

Les dotations aux amortissements sont assez stables mais représentent une charge importante pour TE05. Elles génèrent une recette d'investissement qui contribue à l'équilibre de la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT – RECETTES

Comme indiqué ci-dessus, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de l'Électricité (TICFE) représente 80% des recettes de fonctionnement. Au-delà des incertitudes exprimées ci-dessus sur le mode de calcul et de perception de cette taxe, il est important de préciser qu'il s'agit d'une recette volatile (liée à la consommation) et non maîtrisée par le syndicat.

Après plusieurs années de hausse, elle enregistre en 2026 une légère baisse mais se trouve face à deux tendances ayant des effets contradictoires :

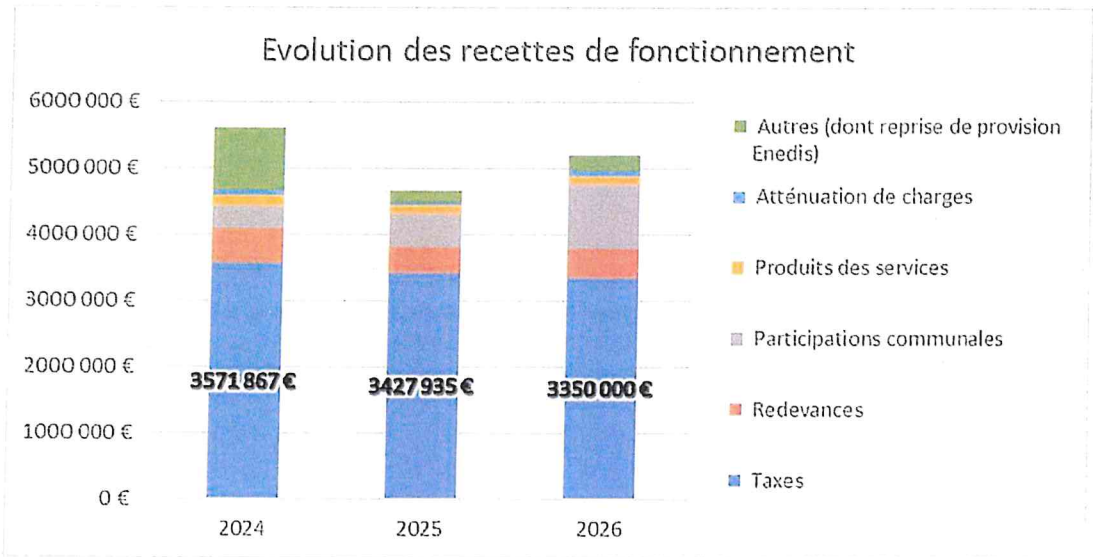
- Une baisse dû à l'effort global de sobriété,
- Une augmentation due à l'électrification croissante des usages.

La baisse du produit de la TICFE appelle ainsi à la plus grande vigilance. Cette vulnérabilité de la structure du budget n'est pas propre à TE05 et nous l'évoquons lors de chaque débat d'orientation budgétaire. Il s'agit d'une recette de fonctionnement qui permet de financer une partie du fonctionnement de TE05 mais dont une part importante est reversée, par le mécanisme du virement, à la section d'investissement.

Afin de diversifier les recettes, l'ensemble des services proposés pour accompagner la transition énergétique et l'action menée dans le domaine des recettes liées à nos compétences commencent à se traduire significativement sur le budget. Ceci confirme les choix stratégiques faits ces dernières années ; leurs montants enregistrent une hausse importante.

D'une manière globale, la recherche de nouveaux financements est systématique.

Lors du précédent débat d'orientation budgétaire, le comité syndical avait exprimé la nécessité d'une réflexion sur l'instauration d'une contribution des communes au budget du syndicat. La plupart des syndicats d'énergie l'ont mise en place.



Chapitre 013 – Atténuations de charges :

Voté en 2026:	72 000€
Prévision à fin 2026	68 000 €
Prévision 2027 :	72 000 €

Ce chapitre comprend notamment le remboursement partiel des dépenses salariales en cas d'absence d'agents pour maladie, ainsi que le remboursement des décharges syndicales.

Chapitre 70 – Produits des services :

Voté en 2026 :	158 000 €
Prévision à fin 2026	295 000 €
Prévision 2027 :	150 000 €

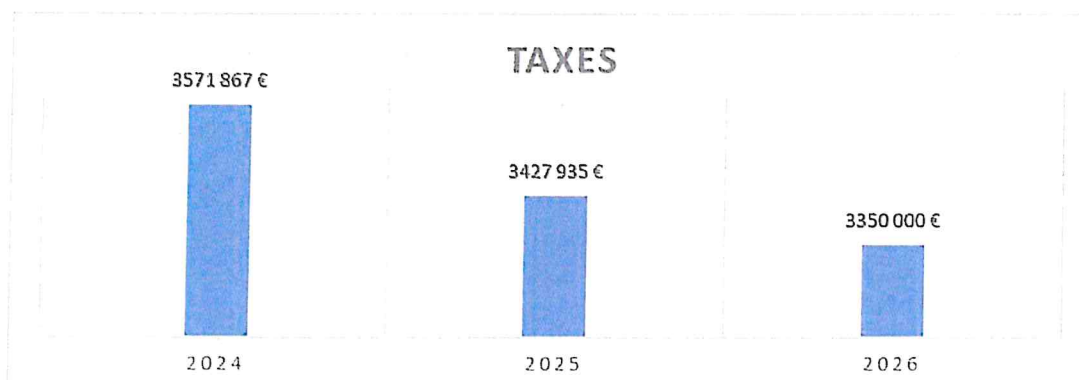
Les prévisions sont largement supérieures aux prévisions prévues initialement et confirment les évolutions structurelles favorables du budget, suivant les choix stratégiques effectués par le comité syndical les années précédentes. Ce chapitre comprend essentiellement les recettes liées aux conventions d'accompagnement à la gestion de l'énergie et à la maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre sur les chantiers d'infrastructures de communications électroniques, d'éclairage public et rénovation énergétique. Ces recettes devraient continuer d'augmenter mais les prévisions restent volontairement prudentes.

À noter que depuis janvier 2022, les accords signés avec l'opérateur Orange permettent au syndicat de percevoir les recettes de location des infrastructures d'accueil aux réseaux de communications électroniques : 67 864 € ont été facturés en 2025 pour la redevance 2024. On peut donc prévoir au minimum la même somme pour 2026.

Chapitre 73 – Impôts et taxes (TICFE part communale) :

Voté en 2026 :	3 200 000 €
Prévision à fin 2026 :	3 350 000 €
Prévision 2027 :	3 200 000 €

La prudence observée lors de l'élaboration du budget, consistant en une hypothèse basse de l'estimation du produit de la TICFE, permet aujourd'hui de limiter les effets de la baisse annoncée du produit de la TICFE. Il est proposé de diminuer encore le produit attendu.



Chapitre 74 – dotations et participations :

Voté en 2026 :	905 000 €
Prévision à fin 2026	800 000 €
Prévision 2027 :	380 000 €

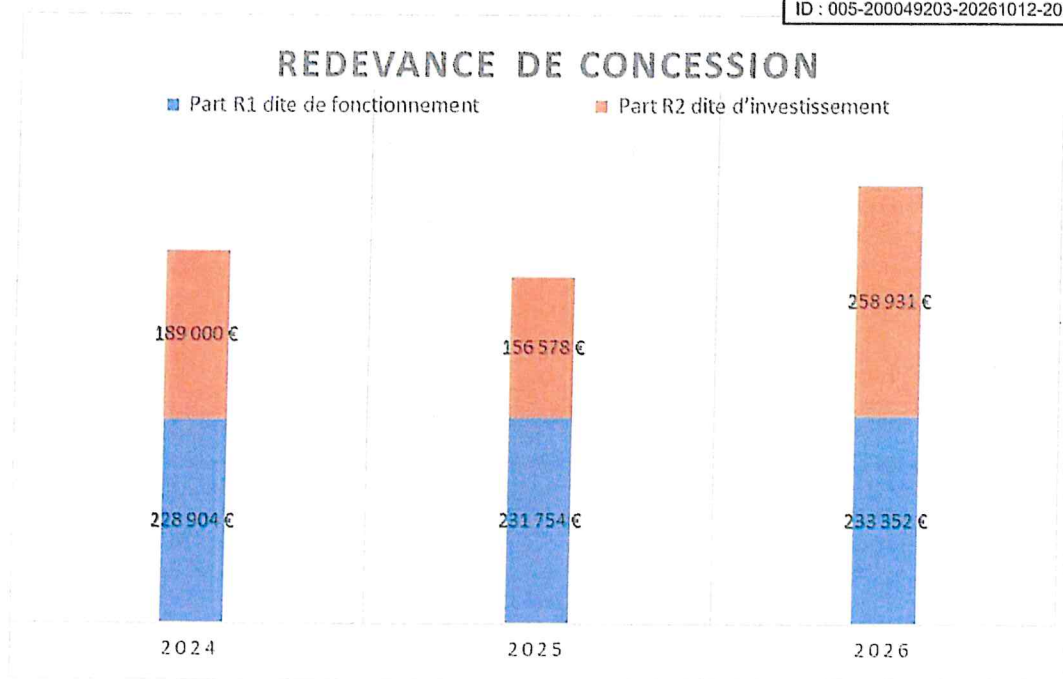
Ce chapitre concerne la participation des communes aux travaux électriques et Infrastructures de Communications Electroniques quand TE05 est propriétaire des réseaux. Les modifications exposées ci-dessus expliquent la baisse prévue en 2027, les contributions étant désormais effectuées au titre de l'investissement avec le rétablissement des fonds de concours.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courantes :

Voté en 2026 :	528 000 €
Prévision à fin 2026	622 000 €
Prévision 2027 :	555 000 €

Ce chapitre comprend les subventions d'exploitation reçues comme Actée 2, les générateurs, Lum'act, Leader et autres programmes destinés à accompagner et encourager la transition énergétique. Elles sont basées essentiellement sur la masse salariale.

Il comprend également la redevance de concession (410 000 € pour 2026). Cette redevance, versée par Enedis, comprend deux parts, l'une de fonctionnement, dite « R1 », et l'autre d'investissement dite « R2 ». Elle a été renégociée dans le cadre du nouveau contrat de concession. La redevance pour 2027 est estimée au même montant que 2026.



4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

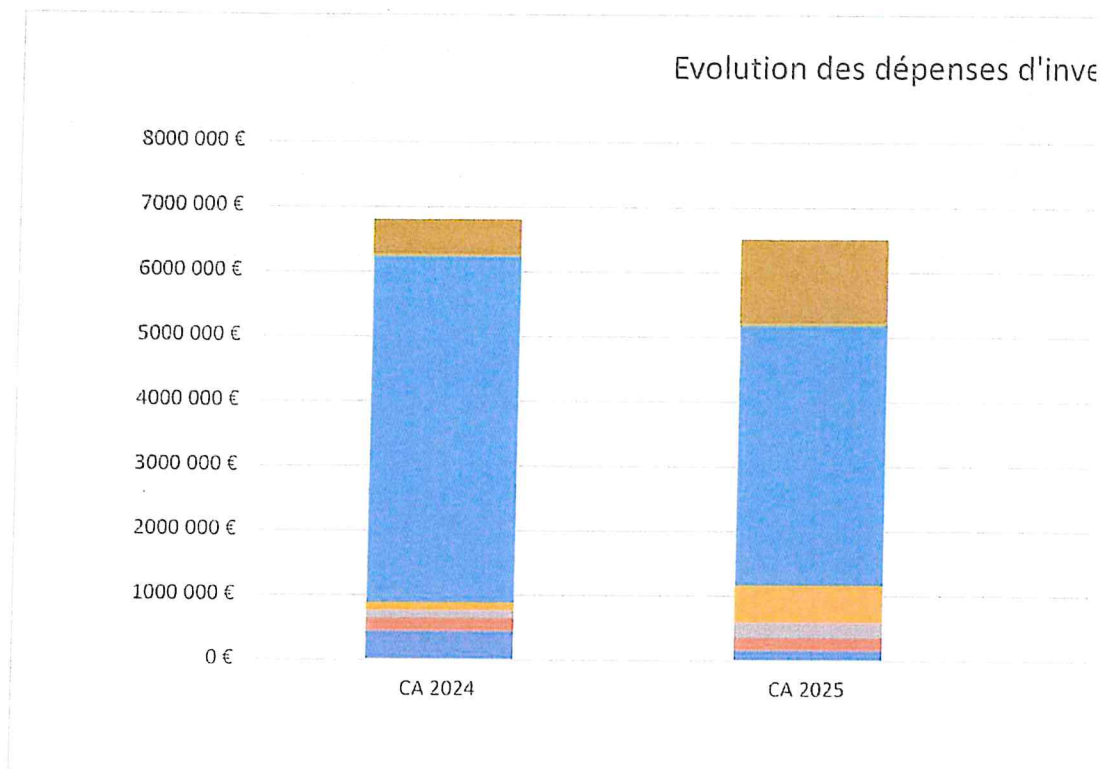
Le syndicat est l'un des principaux investisseurs de l'économie départementale. Les dépenses d'investissement représentent plus de 70 % du budget et cette proportion s'est renforcée avec le développement de projets comme la rénovation énergétique de bâtiment ou la production d'énergie renouvelable.

La mécanique Budget primitif (BP) et Budget supplémentaire (BS)

- Le budget primitif est voté en décembre. Il prévoit les recettes et dépenses de l'année N+1.
- Le budget supplémentaire est voté avant le 30 juin de l'année N. Il intègre le résultat de l'année précédente, les Restes à réaliser (RAR) et les éventuelles recettes et dépenses nouvelles qui n'avaient pas été prévues au BP. Il vient donc de compléter et d'ajuster le budget primitif.

Dans le cadre du syndicat et au vu de la perception de la taxe au titre du fonctionnement, l'investissement dépend fortement du résultat excédentaire de fonctionnement. Il est donc précisé au moment du vote du Budget supplémentaire.

INVESTISSEMENT - DEPENSES



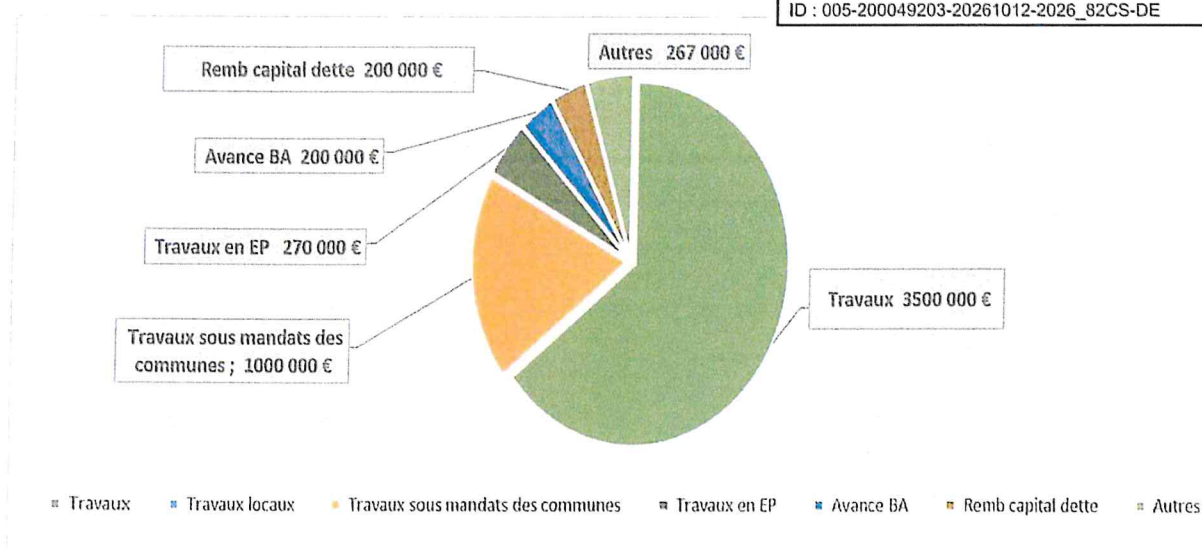
Comme évoqué ci-dessus dans la vue générale du budget, les dépenses d'investissement sur les travaux dits « historiques » du syndicat ont une tendance à la baisse pour des raisons structurelles :

- Un important investissement ayant été engagé les années précédentes, certains programmes s'amenuisent (remplacement des fils nus, enfouissement),
- Fin de certains programmes lancés par l'Etat (New Deal),
- La baisse des raccordements consommateurs, en partie compensée par l'augmentation des raccordements producteurs,
- Baisse du nombre de clients mal alimentés, impactant le programme Renforcement.

Concernant les travaux sous mandat, ils sont en augmentation mais n'ont pas d'impact sur le reste à charge du syndicat. Ils concernent historiquement la coordination des travaux sur les réseaux et, de manière de plus en plus importante, la transition énergétique.

La compétence Eclairage public est en développement. Au regard de son important impact possible sur le budget (patrimoine vieillissant, contours de la compétence investissement/fonctionnement...), une étude approfondie doit être menée en 2027.

Enfin, des travaux à réaliser pour équiper le siège en ombrière de parking (avec recharge électrique et batterie) sont à prévoir.



Chapitre 16 – Emprunts et dettes (part du capital) :

Voté en 2026 :	210 000 €
Prévision à fin 2026	200 000 €
Prévision 2027 :	210 000 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

Voté en 2026	357 448 €
Prévision à fin 2026	83 000 €
Prévision 2027 (hors RAR)	240 000 €

Dans ce chapitre, figure les acquisitions de logiciels et les différentes études, notamment celles sur les différents projets de la transition énergétique qui sont financés en partie par la Région. Ces études sont par la suite transférées aux budgets annexes en cas de développement par le Syndicat.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

Voté en 2026	696 758 €
Prévision à fin 2026	163 000 €
Prévision 2027 (hors RAR)	250 000 €

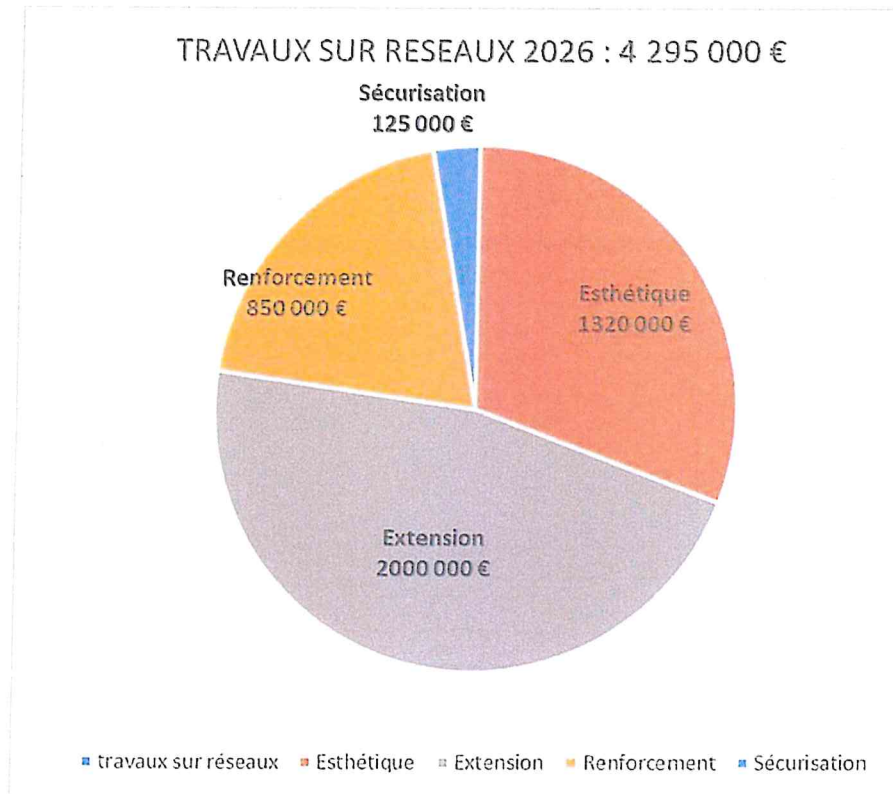
Ce chapitre est en forte baisse mais n'inclut pas les Restes à Réaliser. Les restes à réaliser sont intégrés au Budget Supplémentaire voté avant le 30 juin au plus tard et représente la plus grande partie du budget d'investissement du syndicat.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours (travaux) :

Voté en 2026 (hors RAR)	2 787 500 €
Prévision à fin 2026	3 500 000 €
Prévision 2027 (hors RAR)	2 887 500 €

On distingue trois grands ensembles d'investissement :

- Les investissements sur les réseaux électriques, compétence « historique » du syndicat ; Le montant alloué à ces travaux dépend essentiellement des aides attribuées et de la capacité d'investissement du syndicat. On observe globalement des incertitudes sur les financements traditionnels.



Le nouveau contrat de concession modifie le système de récupération de la TVA. En effet, les travaux sur le réseau d'électricité et télécoms sont comptabilisés en Hors Taxes depuis le mois de juin 2024 et font l'objet d'une déclaration mensuelle de TVA. Il n'y a donc plus d'écritures d'ordres au compte 2762 pour les nouveaux travaux.

- Les investissements sur les réseaux de Communications Electroniques suivent la dynamique des programmes « Esthétique » et « Raccordements » des réseaux électriques. Ils sont co-financés par les communes, l'opérateur de communications électroniques présent sur les supports des réseaux aériens et le syndicat. Ils représentent environ 15% des investissements totaux réalisés.
- Les investissements sur le réseau éclairage public font suite aux différents transferts de compétences des communes membres. A ce jour, 10 communes nous ont transféré la compétence.

Le Décret Ruralité modifie le nombre de communes en régime rural. Six nouvelles communes sont concernées. Ceci n'entraîne pas de recette complémentaire mais des dépenses qui sont en cours d'estimation.

Chapitre 4581 – Opérations sous mandat :

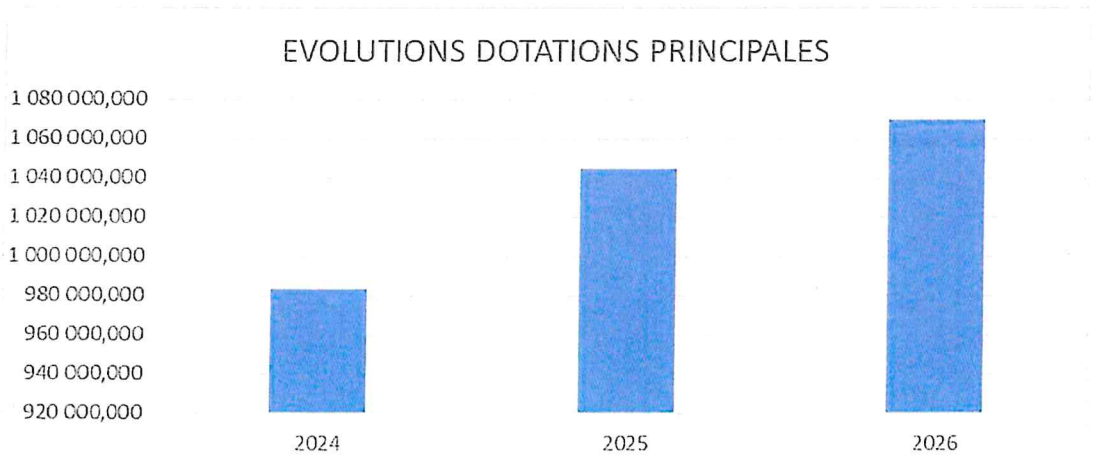
Voté en 2026 (hors RAR)	1 300 000 €
Prévision à fin 2026	1 000 000 €
Prévision 2027 (hors RAR)	1 300 000 €

Les travaux réalisés en mandat de maîtrise d’ouvrage pour compte de tiers concernent l’éclairage public, les réseaux de télécommunication, les rénovations énergétiques de bâtiments, le fonds chaleur de l’Ademe. De nouveau projets viennent compléter l’inscription budgétaire 2027. Ces travaux s’équilibrent en recettes et en dépenses.

Ces travaux sous mandats sont neutralisés d’un point de vue budgétaire car ils s’équilibrent en dépenses et recettes. Pour 2027, l’enveloppe sera ajustée en fonction des nouveaux projets ; la prévision est identique à 2026.

INVESTISSEMENT - RECETTES

- Concernant les subventions d’équipement sur les réseaux, on observe :
 - o Les enveloppes Facé sont assez stables, voire en légère augmentation, depuis quelques années mais les inquiétudes sur l’évolution de ce fond demeurent. Les syndicats d’énergie et la FNCCR s’expriment régulièrement sur la nécessité de rehausser les nouveaux sous-programmes dédiés à la transition énergétique et s’inquiètent de la remise en question des critères d’accès au fonds.



Chapitre 10 – Dotation divers, FCTVA :

Voté en 2026	140 000 €
Prévision 2027	33 250 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement :

Voté en 2026 (hors RAR)	2 561 250 €
Prévision 2027	2 561 250 €

Dans ce chapitre figure les différents financements des travaux d'investissements et notamment en 2026 :

- le FACÉ : 1 070 000 €
- l'article 8 : 235 000 €
- la PCT (Part Couverte par le Tarif) : 800 000 €
- la participation des communes et autres demandeurs pour les raccordements : 456 250 €

Les recettes seront perçues au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Pour 2026, les montants seront en augmentation car le syndicat revient au mécanisme des fonds de concours en lieu et place des participations communales (recettes de fonctionnement). Les différentes subventions (Article 8, PCT, FACE) devraient être stables. Les subventions provenant de l'Etat, de la Région, du Département et autres concernent des projets spécifiques variant suivant les années.

Le Bouquet de services Transition énergétique aux communes

Ces services nouveaux permettent de mieux accompagner les communes dans la transition énergétique. Ils intègrent différents modes d'action, comme l'analyse énergétique, les audits, l'entretien, la rénovation thermique, l'autoconsommation, le suivi technique de tous les bâtiments, centrale de production (chaleur, électrique...), éclairage public et infrastructure de mobilité. Six services opérationnels étaient mises en oeuvre depuis quelques années ; ils ont été réorganisés et de nouveaux tarifs ont été votés début 2026.

Depuis la mise en place des services 90 communes ont été accompagnées.

En 2026, les conventions d'accompagnement à la gestion de l'énergie bâtiment et Eclairage ont généré une recette de 30 375 € de fonctionnement. Le taux de MOA est appliqué sur les conventions SyME-Rénov, ce qui a généré une recette de 26 200 €.

Ces recettes permettent de financer une partie des postes des agents.

5. CONCLUSION et ORIENTATIONS

Au vu des éléments ci-dessus, on peut noter :

- Une bonne gestion et une santé financière globale satisfaisante qui ne sauraient masquer des inquiétudes majeures concernant la TICFE et les aides ; la mise en place de contributions des communes au budget du syndicat pourrait contribuer à maintenir le niveau d'accompagnement et de services proposés ;
- La capacité de désendettement s'est améliorée pour 2026 avec un nombre d'années de 4 ans au lieu de 3 ans l'année dernière pour rembourser sa dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute. Cette amélioration est conjoncturelle en raison des participations des communes perçues en fonctionnement au lieu de l'investissement les années précédentes.
- L'évolution de la trésorerie nécessite une surveillance accrue au vu des différents projets où TE05 devra avancer les dépenses (parc de postes de transformation, rénovation énergétique,

travaux d'éclairage public, et fond chaleur.). Une ligne de trésorerie a été ouverte fin 2024 ; il est proposé de la renouveler.

- Une réflexion doit être menée sur l'impact de l'évolution des compétences, en particulier la compétence Eclairage public, avec la création éventuelle d'un budget annexe sous forme de service public administratif pour une gestion plus transparente. Une étude sera également menée sur la situation du budget IRVE, en lien avec l'arrivée à terme de la délégation de service public.

Concernant la transition énergétique, la stratégie de développement qui impliquait la recherche de recettes nouvelles engagée en 2021 porte ses fruits avec des montants en augmentation. La valorisation des certificats d'énergie s'intègre dans cette stratégie.

Le comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Le Secrétaire de séance,
Lionel TARDY



Le Président,
Jean Claude DOU

